

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF287

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
 M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,  
 M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	0	0
Compétitivité	0	140 000 000
Cohésion	140 000 000	0
Plan pour l'égalité réelle en outre-mer	0	0
Fonds de compensation des charges fixes	0	0
Fonds de transition écologique des PME et TPE	0	0
Plan de relance pour la Polynésie française	0	0
<b>TOTAUX</b>	140 000 000	140 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est d'abonder de 140 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement l'action 2 « jeunes » du programme 364 « Cohésion » afin de créer 20 000

places supplémentaires de Parcours emploi compétences (PEC, les nouveaux emplois aidés) à destination des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il s'agit d'un amendement de repli par rapport à l'amendement précédent qui prévoyait la création de 30 000 PEC supplémentaire. Il en est proposé ici 20 000.

L'amendement prévoit de réduire de 140 millions d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 4 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » du programme 363 « Compétitivité », l'idée étant, bien entendu, que le Gouvernement lève le gage.